



CARTE ACCES LYCEE
RESTAURATION/CHAMBRE CROUS
NOTE AUX ETUDIANTS HEBERGES AU CROUS

1 - Nous vous invitons à vous rapprocher des services du CROUS concernant les modalités d'accueil, état des lieux et les termes du règlement intérieur du CROUS applicables à votre hébergement.

2 - **Tout élève doit s'inscrire auprès du service de gestion** (Intendance) afin d'accéder au lycée (délivrance d'une carte d'accès au lycée et à la restauration scolaire).

3 - **Horaires de la restauration du lycée Chateaubriand.**

- Déjeuner : de 11 h 00 à 13 h 30
- Dîner : de 18 h 00 à 19 h 30

La carte d'accès au lycée et au restaurant est **personnelle** et ne doit pas être prêtée ou donnée. Elle vous a été délivrée gratuitement le jour de votre rentrée en première année, pour la durée de votre scolarité au lycée Chateaubriand. En cas de perte ou de détérioration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 5 €).

L'accès au lycée et au restaurant est impossible sans cette carte.

3- **Modalité de restauration**

Concernant la restauration, les étudiants hébergés au CROUS dans le cadre de notre convention seront considérés comme **demi-pensionnaire au sein de notre établissement**. Ces étudiants auront la possibilité de se restaurer au self du lycée le midi et le soir. Pour cela, nous les invitons à compléter et à nous transmettre dans les meilleurs délais la fiche intendance 2025-2026 intitulée « DEMI-PENSIONNAIRE CPGE ».

Depuis le 1er septembre 2022, le coût du repas est basé sur des tranches tarifaires qui s'appuient sur le quotient familial des familles :

Tranche tarifaire	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient familial	≤ 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1100	De 1101 à 1500	De 1501 à 1700	De 1701 à 2000	≥ 2001
Tarif du repas à la prestation	3,00 €	3,15 €	3,45 €	3,80 €	4,20 €	4,50 €	4,85 €	5,10 €

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire 2025-2026.

* Pour définir leur tranche tarifaire, les parents devront se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>.

La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.

Le jour de la rentrée, lundi 1^{er} septembre, le restaurant sera ouvert pour le dîner à partir de 18h00.

4 - **Tarifs forfait CROUS, modalités de paiement.**

Pour l'année scolaire 2025-2026, le lycée Chateaubriand dispose d'une convention auprès du CROUS. La possibilité d'obtenir une chambre au CROUS existe pour un nombre de place très limité.

Les étudiants hébergés au CROUS devront se rapprocher du CROUS afin d'obtenir des informations concernant la tarification et les modalités d'attribution d'une chambre.

Important : En cas de difficultés financières, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier (uniquement pour les élèves affectés au lycée Chateaubriand).